



Echelle des tarifs

Valable pour chaque tranche horaire mentionnée sous l'article 3 pt 1 du règlement d'application

Revenu imposable (chiffre 7.91 de votre déclaration d'impôts)	de 3H à 8H	1H et 2H
< CHF 30'000.00	CHF 3.00	CHF 1.15
CHF 30'001.00 – CHF 50'000.00	CHF 4.50	CHF 2.40
CHF 50'001.00 – CHF 70'000.00	CHF 6.00	CHF 3.90
CHF 70'001.00 – CHF 90'000.00	CHF 7.50	CHF 5.40
> CHF 90'000.00	CHF 9.00	CHF 6.90

 Ces tarifs ne comprennent pas le prix des repas, qui sont facturés en sus.

Prix des repas

Le prix du repas de midi, facturé au prix coûtant, se monte à :

- CHF 6.00 pour les enfants des classes 1H, 2H, 3H et 4H
- CHF 9.00 pour les enfants des classes 5H, 6H, 7H et 8H

Les petits-déjeuners, ainsi que les goûters de 10h00 et 16h00, sont facturés CHF 3.00 chacun.

Un émolument administratif de CHF 50.00 par enfant et par année est facturé.

Merci de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, votre dernier avis de taxation afin de déterminer l'échelle pour la facturation.

Cheyres-Châbles, avril 2019